

**14<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties contractantes à la  
Convention de Ramsar sur les zones humides**

**« Agir pour les zones humides, c'est agir pour l'humanité et la nature »  
Wuhan, Chine et Genève, Suisse, 5 au 13 novembre 2022**

**Ramsar COP14 Rep.10**

**Projet de rapport de séance  
Jour 6 – Jeudi 10 novembre  
(Séance plénière de l'après-midi)**

**16h30 – 17h50 Séance plénière**

**Point 18 de l'ordre du jour** : Examen des projets de résolutions et de recommandations présentés par les Parties contractantes et le Comité permanent **(suite)**

1. Le **Président** invite les représentants des groupes de contact établis, ainsi que ceux des groupes informels, à rendre compte des progrès de leurs délibérations relatives aux projets de résolutions.
2. Les **Seychelles** font rapport sur les discussions du groupe de contact concernant le projet de résolution figurant dans le document COP14 Doc.18.9, *Initiatives régionales Ramsar – Directives opérationnelles*, notant que le groupe de contact a trouvé un accord sur des points critiques du projet de résolution et ajoutant qu'une autre réunion est nécessaire pour conclure les délibérations.
3. La **Chine** fait rapport sur les discussions du groupe de contact concernant le projet de résolution du document COP14 Doc.18.22 Rev.1 sur *l'établissement du Centre international des mangroves dans le cadre de la Convention de Ramsar*, notant que le groupe a trouvé un consensus et que le projet de résolution a été communiqué au Secrétariat.
4. L'**Afrique du Sud** fait rapport sur les discussions du groupe de contact relatives au projet de résolution amendé sur la *Liste de Ramsar*, dans le document COP14 Doc.18.16 Rev.1, notant que le groupe a conclu ses délibérations et propose de différer la soumission du projet de résolution à la prochaine session de la COP, ainsi que de déplacer trois paragraphes du projet de résolution révisé vers le projet de résolution qui se trouve dans le document COP14 Doc.18.15 sur *l'état des sites de la Liste des zones humides d'importance internationale*.
5. L'**Australie** fait rapport sur les discussions du groupe de contact concernant le projet de résolution dans le document COP14 Doc.18.21 sur *les estimations des populations d'oiseaux d'eau pour soutenir les inscriptions de Sites Ramsar nouveaux et existants selon le Critère 6 de Ramsar – utilisation de nouvelles estimations*, notant que des amendements proposés ont été intégrés dans le projet de résolution. Une version révisée a été communiquée au Secrétariat. L'Australie note en outre que les discussions sont terminées sur le projet de résolution figurant dans le document COP14 Doc.18.4 sur *l'examen du quatrième Plan stratégique de la*

*Convention sur les zones humides, ajouts pour la période entre la COP14 et la COP15 et éléments fondamentaux pour le cinquième Plan stratégique, et qu'un document révisé a été communiqué au Secrétariat.*

6. La **République de Corée** déclare que, suite à des discussions informelles fructueuses, un projet révisé de la résolution figurant dans le document COP14 Doc.18.13 sur *l'éducation aux zones humides dans le secteur de l'enseignement officiel* a été communiqué au Secrétariat.

**Point 16 de l'ordre du jour : Label Ville des Zones Humides accréditée – Remise des certificats**

7. **M. Jay Aldous**, Secrétaire général adjoint de la Convention sur les zones humides, Mme **Ernita Flynn**, cadre supérieure de l'ICLEI et Co-présidente du Comité consultatif indépendant qui supervise le Programme du label Ville des Zones Humides accréditée ainsi que **M. Seung Oh Suh**, Directeur exécutif du Centre régional Ramsar – Asie de l'Est, présentent 25 municipalités qui ont démontré des relations fortes et positives avec les zones humides. Les représentants de ces villes et municipalités reçoivent des certificats du label Ville des Zones Humides des mains de la Secrétaire générale, M<sup>me</sup> **Musonda Mumba**.
8. Les villes suivantes reçoivent des certificats Ville des Zones Humides accréditée :
- Al Chibayish, Iraq ;
  - Bandar Khamir, République islamique d'Iran ;
  - Belval-en-Argonne, France ;
  - Le Cap, Afrique du Sud ;
  - Gochang, République de Corée ;
  - Hefei, Chine ;
  - Ifrane, Maroc ;
  - Izumi, Japon ;
  - Jining, Chine ;
  - Kigali, Rwanda ;
  - Liangping, Chine ;
  - Nanchang, Chine ;
  - Niigata, Japon ;
  - Panjin, Chine ;
  - Sackville, Canada ;
  - Seltz, France ;
  - Seocheon, République de Corée ;
  - Seogwipo, République de Corée ;
  - Sri Songkhram District, Thaïlande ;
  - Surabaya, Indonésie ;
  - Tanjung Jabung Timur, Indonésie ;
  - Valence, Espagne ;
  - Varzaneh, République islamique d'Iran ;
  - Wuhan, Chine ; et
  - Yancheng, Chine.
9. M<sup>me</sup> **Musonda Mumba**, Secrétaire générale de la Convention sur les zones humides, félicite les représentants des villes accréditées, notant que la plupart, voire toutes, les civilisations

humaines ont commencé à prospérer près de l'eau, et invite d'autres villes à participer au programme du label Ville des Zones Humides accréditée.

10. Le **Président** lève la séance à 17h50.